

SITE DE BAIGNADE : PLAGE DU GROS JONC

Le classement des eaux de baignade s'effectue à la fin de la saison balnéaire de l'année en cours, selon des dispositions fixées par l'arrêté du 22 septembre 2008. Seuls les résultats du contrôle sanitaire portant sur les paramètres E. Coli et entérocoques intestinaux sont comptabilisés. La méthode de calcul du classement prend en compte les résultats obtenus sur les 4 dernières années. Un minimum de 16 résultats est nécessaire pour pouvoir classer un site de baignade.

Année 2025 Classement Excellent



Nombre de prélèvements réalisés au cours de la saison	6
Nombre de prélèvements ayant servi au calcul du classement	24
Date du premier prélèvement	07/06/2022
Date du dernier prélèvement	03/09/2025

Calculs et paramètres de classement		Percentile 90	Percentile 95
	ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	24,73	27,78
	ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	15,00	15,00

Critères pour établir le classement - Eau de mer						
	Seuil percentile 95 inférieur à	Seuil percentile 95 inférieur à	Seuil percentile 90 inférieur à	Au moins un percentile supérieur à		
Entérocoques	100		200		185	
Escherichia Coli	250		500		500	
CLASSEMENT	EXCELLENT		BON	SUFFISANT	INSUFFISANT	